

L'an **2024** et le **28 MARS** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Ladiville, sous la présidence de monsieur Jacques CHABOT.

Quorum :

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 53
Conseillers votants : 51

Dont pouvoirs : 4

Membres titulaires présents :

Mesdames AUTHIER-FORT Claire (Vice-Présidente - 1^{ère} adjointe Barbezieux), DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Maire-délégué Barbezieux), DELAHAYE Françoise (5^{ème} adjointe Barbezieux), COURIBAUT Carole (7^{ème} adjointe Barbezieux), SWISTEK Florence (3^{ème} adjointe Barbezieux), PAULHAC Laëtitia (3^{ème} adjointe Barret), GUETTÉ Marie-Claude (Maire de Berneuil), GOUFFRANT Marie-Hélène (Vice-Présidente - Maire de Chillac), BELLY Michèle (5^{ème} adjointe Coteaux-du-Blanzacais), BAUDOUIN Line (Maire de Guimps), LAGARDE Isabelle (Vice-Présidente - Maire d'Oriolles), POURTAU Sandrine (Maire de Saint-Bonnet), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard-de-Barbezieux), MAHIAS Marie-Josèphe (Maire de Sainte-Souline), Christine MEIGNEIN (Conseillère municipale Val des Vignes), Elsa BOIBELET AVRIL (Vice-Présidente – conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs MOREAU Philippe (Maire d'Angeduc), DUBOJSKI Michel (Vice-Président - Maire de Baignes), LAROCHE Alexis (2^{ème} adjoint Baignes), MEURAILLON André (Maire de Barbezieux), DELATTE Benoît (Vice-Président - Conseiller municipal Barbezieux), BOBE Philippe (4^{ème} adjoint Barbezieux), BUZARD Laurent (2^{ème} adjoint Barbezieux), PROVOST Jean-Jacques (4^{ème} adjoint Barret), HERROUET Jean-Pierre (Maire de Bécheresse), TÉTOIN Gaël (Maire de Boisbretreau), JOLLY Patrick (Maire de Bors de Baignes), MAUDET Didier (Maire de Brossac), TUTARD Christophe (Vice-Président - Maire de Challignac), CHAPPA Patrice (1^{er} adjoint Champagne-Vigny), BARON Frédéric (Maire d'Etriac), GADRAT Aurélien (Maire de Guizengeard), CHABOT Jacques (Président – Maire de Ladiville), TESTAUD Alain (Maire de Lagarde sur le Né), DESSE Bernard (Maire de Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), LEMBERT Didier (1^{er} adjoint Montmérac), DE CASTELBAJAC Dominique (Passirac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais-la-Chapelle), DUBROCA Allain (Maire de Saint-Palais-du-Né), VARENNE Michel (Maire de Salles-de-Barbezieux), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Conseiller municipal Val des Vignes), CHAIGNAUD Eric (5^{ème} adjoint Val des Vignes), LE FLOCH Gilles (2^{ème} adjoint Vignolles).

Membres suppléants présents :

Mesdames BARBOTIN Audrey (1^{ère} adjointe Etriac), PIGEAUD Annick (1^{ère} adjointe Guimps), MONTAUT Martine (1^{ère} adjointe Ladiville), PARIS Marie-Nicole (1^{ère} adjointe Le Tâtre).

Messieurs BOUTIN Christian (1^{er} adjoint Condéon), PETIT Bernard (1^{er} adjoint Oriolles),
ROBIN Eric (1^{er} adjoint Saint-Bonnet).

Etaient excusés :

Mesdames PIGNOCHET Isabelle (3^{ème} adjointe Baignes), POUPEAU Dominique (1^{ère}
adjointe Chantillac).

Messieurs RENAUDIN Vincent (6^{ème} adjoint Barbezieux), RENAUD Hervé (Conseil municipal
Barbezieux), VEYSSIERE Jean-Marie (Maire de Chantillac), BONNAUD Pascal (Maire de
Lachaise), HUGUES Jacky (Maire de Touvérac).

Assistaient à la séance :

Monsieur CAZENAVE Dimitri (DGS)
Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)
Madame DUBUC Stéphanie (responsable service finances-marchés publics)
Madame MARIE-BOURGEOIS Séverine (Chargée de communication)
Madame DUMÉZIL Léa (Chargée de planification-habitat)

L'ordre du jour de la séance :

N°1 - Approbation des comptes Financiers Uniques 2023 de la CdC4B

N°2 - Fixation du taux de Cotisation Foncière Economique 2024

N°3 - Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Bâti 2024

N°4 - Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 2024

N°5 - Fixation du montant attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024

N°6 - Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024

N°7 - Fixation du taux de Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres meublés
non affectés à l'habitation principale

N°8 - Présentation du budget primitif 2024 et des budgets annexes

N°9 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération des travaux
de rénovation énergétique des bâtiments communautaires

N°10 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération des
travaux de rénovation énergétique des écoles maternelles Félix Gaillard de Barbezieux et
Coteaux-du-Blanzacais

N°11 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération Offre
aquatique

N°12 - Modification du tableau des effectifs

N°13 - Modification des délégations du conseil communautaire au Président (complément)

N°14 - Soutien aux agriculteurs au regard de la crise agricole nationale

N°15 - Vente de la parcelle YP0026 de la zone d'activité du PASSE-TAUREAU à Monsieur GONON ou son représentant

N°16 - Acquisition des parcelles ZA 0018, ZB0006 et ZB 0053 sis à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

N°17 - Acquisition de la parcelle F0249 sise à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

N°18 - Approbation du principe d'acquisition et saisine de France Domaines pour la parcelle ZA 0017 sise à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

N°19 - Approbation d'une promesse de bail sur une portion d'1 ha de la parcelle A1119 sise à Oriolles dans le cadre du projet de réhabilitation du site industriel

N°20 - Voirie communale : travaux complémentaires 2024

N°21 - Programme de voirie communautaire - Année 2024

N°22 - Modification de la délibération portant sur la demande de subventions pour les travaux d'investissement sur les équipements - année 2024

N°23 - Mise en place du dispositif "Petit déjeuner à l'école" sur le groupe scolaire du Brossacais

N°24 - Convention de prestation de service pour la production et la livraison de repas pour les élèves de l'école primaire de Malaville - commune de Bellevigne

N°25 - Création d'un Observatoire Intercommunal du foncier, de l'habitat et du logement

N°26 - Déclaration de projet carrières IMERYS à Oriolles

N°27 - Budget prévisionnel de la programmation culturelle 2023-2024 et sollicitation des subventions

Monsieur le Président annonce que les débats sont accessibles au public en direct de manière électronique via facebook.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Elsa BOIBELET AVRIL se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 1^{er} février 2024.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 11 janvier au 29 février 2024.

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2023 de la CdC4B

Monsieur le Président donne la parole à madame Christelle LIZÉE, Conseillère aux Décideurs Locaux, pour faire la présentation des comptes Financiers Uniques 2023, qui est un document unique et commun à la fois à l'ordonnateur et au comptable, depuis le passage à la nomenclature M57. Madame LIZÉE explique que le but est de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière. La direction des finances publiques espère que ce sera un levier pour améliorer la qualité des comptes car le CFU embarque des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et du comptable et la fiabilisation des comptes locaux.

Il s'agit de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause les prérogatives de chacun.

Elle rappelle que la CdC s'est portée volontaire à titre expérimental pour l'année 2023.

Elle informe que le législateur a décidé de généraliser le CFU. Nous allons donc rentrer dans une phase de trois ans de généralisation de l'exercice 2024 à l'exercice 2026. En 2026, le CFU sera rendu obligatoire pour l'ensemble des collectivités.

Cela laisse trois ans aux communes du territoire pour basculer vers le CFU, soit un tiers par an pour ne pas attendre le dernier moment.

Les prérequis sont de fonctionner en M57, la dématérialisation des documents budgétaires, informer le comptable et le périmètre des collectivités est élargi.

Pour procéder à l'affectation du résultat et déterminer le besoin en financement, Madame LIZÉE rappelle que l'on regarde les résultats cumulés au 31 décembre 2023 de chaque section en tenant compte également des restes à réaliser.

Les résultats définitifs sont les suivants :

Budget général

- Fonctionnement : + 1 534 650.37 €
- Investissement : - 334 421.65 €

Budget économie

- Fonctionnement : 0 €
- Investissement : + 101 664.20 €

Budget zone

- Fonctionnement : - 49 776.73 €
- Investissement : + 132 163.11 €

Budget logement

- Fonctionnement : + 36 629.49 €
- Investissement : + 67 954.80 €

Budget voirie

- Fonctionnement : 0 €
- Investissement : + 9 012.73 €

Budget assainissement non collectif

- Fonctionnement : + 196 788.34 €
- Investissement : + 14 348.07 €

Monsieur le Président détaille la synthèse des dépenses d'investissement réalisés en 2023.

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur André MEURAILLON, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote des comptes Financiers Uniques 2023.

Les membres du conseil les approuvent à l'unanimité.

Madame Christine MEIGNEIN arrive à 19 heures.

Avant d'aborder le vote des taux, Monsieur le Président rappelle ce qui a été décidé à la fois en conférence des maires et à la fois lors de la dernière CLECT, à la majorité des élus présents. Le travail sur les attributions de compensation est abandonné au profit de l'augmentation des taux d'imposition pour financer les projets communautaires tels que le développement économique, le scolaire, les piscines et ainsi se donner une capacité d'investissement supplémentaire.

Monsieur le Président détaille donc les taux et les produits de la fiscalité de la CdC 4B de 2021 à 2023 et la proposition pour l'année 2024.

Fixation du taux de Cotisation Foncière Economique 2024

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose de voter un taux inchangé par rapport aux années précédentes de 23,58 %.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Bâti 2024

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose de voter un taux de Foncier Bâti intercommunal 2024 de 3,49%. Pour rappel, le taux 2023 était de 1,69 %.

Monsieur le Président explique que les taux proposés ont été calculés sur la base du produit décidé en CLECT et travaillé durant des mois dans le cadre de l'évolution des AC, soit 560 000 €, en prenant en compte les règles de lien entre les taux.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC pose la question technique suivante c'est-à-dire dans les communes, si on veut compenser cette hausse, il va falloir diminuer les taux. On diminue donc les taux avec l'évolution de la base de 3.9 % si on veut vraiment compenser la totalité ?

Monsieur le Président explique que pour sa commune, le conseil municipal a décidé de compenser les taux de la CdC mais pas l'augmentation de la base de 3.9 % car celle-ci n'est pas une décision de la CdC et est complètement aléatoire d'une année à l'autre.

Monsieur de CASTELBAJAC explique qu'il n'a pas pensé de cette façon avec son conseil car les administrés vont bien payer l'augmentation des bases et la commune va récupérer cette hausse de 3.9 %. Il demande si le travail réalisé avec écofinance sur l'augmentation des bases a déjà porté ses fruits ?

Monsieur le Président répond qu'il ne sait pas. Il poursuit en indiquant que chaque commune reste totalement libre de faire ce qu'elle veut.

Monsieur Gaël TÉTOIN arrive à 19h10.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 2024

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter un taux de Foncier Non Bâti intercommunal de 6,14 %. Pour rappel, le taux 2023 était de 5,16 %.

Monsieur le Président rappelle que la réflexion menée au départ était plutôt dans l'optique de privilégier une augmentation de la THRS que sur le TFB et le TFNB.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du montant attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président en rappelle le fonctionnement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2024 à 181 759 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adopter le taux de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères de 15,01 % pour l'année 2024.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter un taux intercommunal de Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale de 16,47 %. Pour rappel, le taux 2023 était de 9,12 %.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Présentation du budget primitif 2024 et des budgets annexes

Monsieur le Président présente la délibération et les grandes tendances de ce budget.

Budget général

- Fonctionnement : 15 706 298 €
- Investissement : 3 168 623 €

Madame Stéphanie DUBUC détaille et commente le budget.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de se donner de la capacité d'investissement, en témoigne le virement à la section d'investissement qui passe de 294 563 € en 2023 à 970 000 € en 2024. Ce qui veut dire que l'augmentation de la fiscalité votée vient directement sur l'investissement de la collectivité. L'investissement de la collectivité, c'est le développement du territoire.

Des échanges ont lieu au sujet du régime indemnitaire des agents, la revalorisation du RIFSEEP étant privilégiée par rapport à la prime du pouvoir d'achat qui est ponctuelle.

Monsieur le Président commente le diagramme de l'augmentation des recettes fiscales et des dotations d'Etat en précisant que le levier fiscal pèse de moins en moins (33 % en 2023) au profit des compensations de l'Etat (45 % en 2023) par rapport à l'année 2020 (respectivement 69 % et 6 %).

Monsieur Laurent BUZARD quitte la séance à 19h45.

Concernant l'opération PLUi, Monsieur le Président précise qu'il est prévu de réaliser une modification d'ici à la fin de l'année afin de faire évoluer le document, budgétée 30 000 €. L'idée est de reconduire cette ligne tous les ans afin de gêner le moins possible le développement du territoire.

Budget économie

- Fonctionnement : 362 512 €
- Investissement : 353 007 €

Budget zone

- Fonctionnement : 1 771 595 €
- Investissement : 1 235 220 €

Budget logements

- Fonctionnement : 67 960 €
- Investissement : 91 125 €

Budget voirie

- Fonctionnement : 19 000 €
- Investissement : 943 147 €

Budget assainissement non collectif

- Fonctionnement : 264 088 €
- Investissement : 24 748 €

Budget énergie photovoltaïque

- Fonctionnement : 3 000 €
- Investissement : 0 €

Synthèse

Total des budgets en fonctionnement	18 191 453.12 €
Total des budgets en investissement	5 527 850.89 €

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC estime que la ligne de 30 000 € concernant la modification du PLUi n'est pas suffisante, au vu du travail à réaliser. Il demande quand va démarrer ce travail car il est urgent de réviser ce PLUi.

Néanmoins, Monsieur de CASTELBAJAC espère que la CdC change de bureau d'études car il le considère incompetent. Il regrette de s'être engagé dans ce projet qui devient financièrement de plus en plus coûteux entre sa mise en œuvre et les modifications à venir.

Monsieur le Président rappelle que le PLUi est un document cadre qui est contraignant mais qui donne une vision de l'évolution du territoire. Ce document ne fait pas l'unanimité mais il doit évoluer, à l'instar des EPCI voisins. Sinon, on fige le territoire pendant des années. Il ajoute que ces modifications permettent de répondre à la demande des entreprises, des administrés.

Monsieur le Président estime qu'il y a deux points dans l'intervention de Monsieur de CASTELBAJAC, d'une part la question de faire un PLUi ou non, et d'autre part, se donne-t-on les moyens de le faire évoluer ?

Monsieur le Président explique que le bureau d'études a fait son travail en respectant les contraintes réglementaires.

Monsieur Didier MAUDET estime que les demandeurs n'ont qu'à financer et ne pas le faire supporter à la collectivité.

Monsieur le Président est d'accord quand c'est une entreprise mais quand les modifications concernent l'habitat, on ne va pas faire supporter le coût aux communes ou aux particuliers.

Madame Isabelle LAGARDE explique que le PLUi a ses avantages et ses inconvénients. Elle rappelle que 22 communes étaient en RNU et 18 déjà dotées d'un document d'urbanisme. Effectivement, pour les communes en RNU, ce sont les services de l'Etat qui instruisaient les dossiers. Aujourd'hui, nous travaillons dans la proximité avec les demandeurs, le service ADS en mettant du lien et du bon sens lorsque le projet tient la route et que la commune le soutient. On adapte le règlement écrit, c'est ça la modification, le travail que l'on mène au quotidien pour arriver à quelque chose de satisfaisant. Il ne faut pas perdre de vue la carte de la proximité.

Monsieur Allain DUBROCA dit qu'il avait toute satisfaction du RNU et que le coût était beaucoup moins élevé.

Madame Isabelle LAGARDE répond qu'en RNU ou pas, dans le cadre de la loi climat et résilience, les contraintes sont accentuées.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC évoque l'évolution du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Madame Isabelle LAGARDE répond que, pour l'instant, il faut se concentrer sur les logements à construire et à réhabiliter inscrits au PLUi. Pour le moment, il y a de quoi faire. Monsieur le Président explique qu'il faut faire attention à la lecture de ce nouveau texte et que l'évolution du PLUi par rapport à cette loi ne se fera pas hors cadre.

Considérant la présentation détaillée du budget primitif 2024, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'adopter.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité avec deux abstentions.

Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération Rénovation énergétique des bâtiments communautaires

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'opération « Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communautaires » comme suit :

220 - « Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communautaires »

<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>Total</u>
12 442,44 €	533 476,42 €	1 418 459,67 €	532 582€	2 496 960 €

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération Rénovation énergétique écoles maternelles de Coteaux-du-Blanzacais et de Félix Gaillard de Barbezieux

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'opération « Travaux de rénovation énergétique des écoles maternelles de Coteaux-du-Blanzacais et de Félix Gaillard de Barbezieux » comme suit :

221 - « Travaux de rénovation énergétique des écoles maternelles de Coteaux-du-Blanzacais et de Félix Gaillard de Barbezieux »

<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Total</u>
0 €	600 834 €	460 995	1 061 829 €

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération Offre aquatique

Monsieur le Président présente la délibération. il s'agit d'ouvrir des crédits de paiement dès l'année 2024 pour les études de faisabilité du projet piscines.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'opération « Offre aquatique » comme suit :

350 - « Offre aquatique »

<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>Total</u>
60 000 €	1 740 000€	2 000 000 €	1 000 000€	4 800 000 €

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président commente les tableaux et propose de fixer les listes des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet tel que présentées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification des délégations du conseil communautaire au Président

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter les modifications des délégations du conseil communautaire au Président dans le domaine de la commande publique concernant les points 1, 3 et 6 et l'ajout du point 9.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Soutien aux agriculteurs au regard de la crise agricole nationale

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président explique qu'il s'agit de valoriser le développement agricole sur le territoire de la CdC en travaillant notamment avec la Chambre d'agriculture, les syndicats.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de valider le soutien porté au monde agricole et de créer une commission spécifique dédiée à l'agriculture qui permettra d'étudier les difficultés portées par le monde agricole.

Monsieur Didier MAUDET demande comment l'aide serait ciblée. Monsieur le Président répond qu'il n'est pas question d'aide. Ce n'est pas le sujet. Il faut se poser la question de connaître la problématique sur le territoire et ce que l'on veut faire ensemble, à travers nos politiques comme le Plan Alimentaire Territorial, le développement de l'agrivoltaïsme, le développement de filières.

Autant nous serions en capacité de venir apporter une aide financière sur un projet global, spécifique au territoire, autant Monsieur le Président n'est pas favorable à verser des aides « distribuées » de la même manière que l'on soit viticulteur, céréalier, éleveur, ...

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Vente de la parcelle YP0026 de la zone d'activité du PASSE-TAUREAU à Monsieur GONON ou son représentant

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Il s'agit d'un projet de site d'embouteillage.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver la vente dudit terrain sur la commune de Brossac au prix de 297 045 € net vendeur et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente avec Monsieur Thomas GONON ou toute personne morale ou physique qu'il représente ou le représentant.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Acquisition des parcelles ZA 0018, ZB0006 et ZB 0053 sis à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver l'acquisition des terrains susmentionnés pour un montant de 190 000 € TTC et la prise en charge des frais de notaire afférent, d'approuver le versement d'une indemnité pour perte d'exploitation de 34 000 €, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'engagement d'acquisition et la convention d'indemnisation de l'exploitant et d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'acte d'achat avec M. Christophe DRILHON ou toute personne morale ou physique le représentant

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Acquisition de la parcelle F0249 sise à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver l'acquisition du terrain F0249 pour un montant de 26 500 € net vendeur et la prise en charge des frais de notaire afférent, d'approuver le versement d'une indemnité pour perte d'exploitation de 5 300 € au bénéfice de la SCEA Maine Martin ou toute personnes morale ou physique la représentant, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'engagement d'acquisition et la convention d'indemnisation de l'exploitant et d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'acte d'achat avec M. Jean-Louis NAU ou toute personne morale ou physique le représentant et représentant l'indivision.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Approbation du principe d'acquisition et saisine de France Domaines pour la parcelle ZA 0017 sise à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Monsieur le Vice-Président explique que cette acquisition nous permettrait de créer de la réserve foncière. Il ajoute que cette parcelle sera disponible à la vente en fin d'année.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver le principe de négociation de gré à gré pour l'acquisition du terrain susmentionné ZA0017 à Barbezieux-Saint-Hilaire et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'engagement d'acquisition et l'éventuelle convention d'indemnisation de l'exploitant.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Approbation d'une promesse de bail sur une portion d'1 ha de la parcelle A1119 sise à Oriolles dans le cadre du projet de réhabilitation du site industriel

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Il s'agit d'un engagement sur 40 ans. Monsieur le Vice-Président informe que les services de la CdC poursuivent le travail de rédaction du bail avec le notaire.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a un accord de principe des deux parties. C'est un projet sur le long terme. C'est un beau projet pour le territoire car il est directement lié au développement de l'agrivoltaïsme.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver la négociation avec la Société TSE pour l'implantation d'un poste source sur l'ancien site industriel d'Oriolles parcelle A 1119 à vocation économique et les servitudes éventuelles sur les parcelles A1120, A929 et A 355 et d'autoriser le Président à signer la promesse de bail emphytéotique avec la société TSE et toutes personnes morales ou physique la représentant

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Voirie communale : travaux complémentaires 2024 (HORS FDAC)

Monsieur le Vice-Président délégué aux travaux et à la voirie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président informe que, après consultation des communes, le programme prévisionnel de travaux complémentaires de voirie, pour l'année 2024, s'élève à 232 870.67 € HT, qu'il détaille. Une convention de mandat sera signée avec les communes concernées. De plus, des travaux supplémentaires sont à intégrer sur le budget « zone » pour un montant de 44 096.15 € HT.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'autoriser l'intégration des travaux dans le programme de voirie 2024 pour un montant total de 276 966.82 € HT soit 332 360.19 € TTC.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Programme de voirie communautaire – Année 2024

Monsieur le Vice-Président délégué aux travaux et à la voirie présente la délibération et le programme de travaux sur la voirie communautaire pour l'année 2024 dont le montant prévisionnel s'élève à 25 286.63 € HT.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'accepter le programme de travaux de la voirie communautaire sur les communes Salles-de-Barbezieux, Boisbreteau et Chantillac.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification de la délibération n°2023-07-11 du 21 décembre 2023 portant sur la demande de subventions pour les travaux d'investissement sur les équipements - année 2024

Monsieur le Vice-Président délégué aux travaux et à la voirie présente la délibération et explique que certains projets ont évolué à la baisse ou supprimé. Il détaille les travaux d'investissement 2024 prévus pour un montant total de 92 663.18 € HT.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver l'ensemble des opérations présentées et de solliciter les financements d'un montant de 46 331.59 € au titre de la dotation d'investissement d'État 2024.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Mise en place du dispositif « petits déjeuners à l'école » sur le groupe scolaire du Brossacais

Monsieur le Vice-Président en charge de la politique publique de l'éducation présente la délibération. Monsieur le Vice-Président explique que c'est la 4^{ème} école qui bénéficie de ce dispositif.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver la mise en place du dispositif « petits-déjeuners à l'école » pour l'année scolaire 2023-2024, à compter du 29 avril 2024, à l'école maternelle du groupe scolaire du Brossacais et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Madame Sandrine POURTAU demande s'il y a une continuité de ce dispositif sur la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la mise en place de ce dispositif est à la demande et à l'initiative de l'équipe pédagogique et que celui-ci peut redémarrer à chaque rentrée scolaire, sur tous les sites où il a été instauré.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Convention de prestation de service pour la production et la livraison de repas pour les élèves de l'école primaire de Malaville - commune de Bellevigne

Monsieur le Vice-Président en charge de la politique publique de l'éducation présente la délibération.

Madame Florence SWISTEK demande pourquoi le calcul du coût de référence par repas est basé sur l'année 2022, alors que les denrées ont augmenté en 2023. Elle pense que l'on risque de perdre de l'argent sur cette prestation.

Monsieur le Vice-Président répond que la demande de la commune de Bellevigne date un peu et quand le prix de 9.81 € / repas a été calculé, les services de la CdC n'avaient pas connaissance des chiffres de 2023.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une prestation réalisée jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit d'une durée de deux mois. Si elle devait se poursuivre, cela ferait l'objet d'un avenant.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver la mise en place d'une convention de prestation de service pour la production et la livraison de repas pour les élèves de l'école primaire de Malaville – commune de Bellevigne pour un coût de 9.81€ TTC / repas à compter du 29 avril jusqu'au 5 juillet 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Création d'un observatoire intercommunal du foncier, de l'immobilier, de l'habitat et du logement

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération. Madame la Vice-Présidente explique que la création de cet observatoire est nécessaire pour notre territoire.

Dans le cadre d'un accompagnement par un bureau d'études, Madame Marie-Josèphe MAHIAS demande si la CdC a une idée sur les tarifs pratiqués.

Madame la Vice-Présidente répond qu'il est prévu qu'elle en rencontre mais elle n'a pas d'idée de prix pour l'instant. Il pourrait osciller entre 10 et 15 000 €. Elle ajoute que des aides pourront être sollicitées.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver la création d'un observatoire intercommunal du foncier, de l'immobilier, du logement et de l'habitat, d'approuver l'accompagnement par un bureau d'étude et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et prestations utiles à la mise en place d'un observatoire et à solliciter les données auprès des différents fournisseurs et partenaires.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Déclaration de projet carrières IMERYS à Oriolles

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Madame Anne DELPECH de MONTGOLFIER demande si le projet est en zone Natura 2000. Madame la Vice-Présidente répond que non.

Madame Françoise MONNEREAU demande pourquoi ce projet n'a pas été anticipé dans le travail de mise en œuvre du PLUi.

Madame la Vice-Présidente répond que ce projet a pris beaucoup de retard et qu'il revient maintenant. Elle explique qu'il y a vraiment un réel besoin de ces argiles et donc IMERYS souhaite mettre très rapidement en place cette ouverture de carrières.

Monsieur le Président informe qu'il y aura une part de négociation financière avec IMERYS. Monsieur le Président cite l'exemple d'HENNESSY. Pour compléter les propos de Madame Isabelle LAGARDE, Monsieur le Président explique qu'IMERYS arrête d'exploiter une carrière dans le sud de la Charente-Maritime, avec une qualité d'argile particulière qui a débouché sur des marchés financièrement intéressants, plus vite que ce qui était prévu. Si la société n'est pas en capacité d'ouvrir rapidement une autre carrière, elle n'aura plus cette qualité d'argile à vendre. IMERYS regrette le temps perdu et de ne pas avoir pu anticiper la décision sur le PLUi.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC pense qu'il n'y a pas de négociation à avoir, IMERYS doit payer la totalité.

Madame la Vice-Présidente répond que cela n'est pas possible, pas la totalité.

Monsieur Dimitri CAZENAVE explique que sur ce dossier-là, la CdC a des retours d'expériences. Dans le cadre d'une déclaration de projet, il y a un certain nombre de dépenses que la CdC peut prendre en charge et d'autres, prises en charge par l'entreprise, mais on ne peut pas imaginer un portage à 100 % par l'entreprise. C'est une déclaration de projet en compatibilité et de mise en compatibilité du PLUi. Effectivement, il s'agit du soutien au développement économique avec la rareté des argiles mais avec une participation qui doit rester raisonnable pour éviter une requalification plus tard par le juge sur ce dossier. Il poursuit en indiquant que Monsieur le Président parlait de l'ordre de 50 %, soit moitié moitié. C'est raisonnable et cela pourra être justifié dans l'utilisation des fonds publics dans la clé de répartition.

Il ajoute que la CdC s'est renseignée de la compatibilité, que les études ne soient pas menées pour rien à travers la déclaration de projet et aujourd'hui l'ouverture d'une carrière est bien déclarée comme étant d'intérêt général et ne peut pas souffrir plus tard d'une quelconque remise en cause à ce niveau-là. Il y a aura différents avis rendus par les autorités environnementales sur un dossier complexe, de grande surface mais c'est une étape nécessaire pour accompagner ce projet.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC dit que là, on fait donc une révision du PLUi. Madame la Vice-Présidente explique que c'est une déclaration de projet, c'est une autre procédure, distincte d'une modification.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC dit qu'on parle bien du PLUi.

Monsieur le Président explique que c'est une déclaration de projet qui fait que l'on apporte une modification.

Un vif échange s'ensuit entre Monsieur le Président et Monsieur Dominique de CASTELBAJAC.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver le lancement d'une procédure pour une déclaration de projet afin que la société IMERYYS puisse exploiter ce lieu pour leur activité d'extraction d'argile kaolinique, d'indiquer que le coût de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLUi est réparti à dû concurrence entre IMERYYS et la CdCB et d'autoriser Monsieur le Président à engager une procédure de déclaration de projet et ses différentes étapes emportant une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité avec une voix contre et 5 abstentions.

Budget prévisionnel de la programmation culturelle 2023-2024 et sollicitation des subventions

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver le budget prévisionnel de la programmation culturelle 2023-2024 pour un montant total de **323 259,32 €** tel que présenté, de solliciter des subventions pour un montant total prévisionnel de **92 800 €** auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et des tutelles afin de permettre la pérennisation d'une action culturelle de qualité sur le territoire, de s'assurer que la collectivité poursuit son action dans les champs de la culture et du développement artistique, de s'engager à maintenir des propositions culturelles variées et des actions de sensibilisation et d'éducation artistique.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

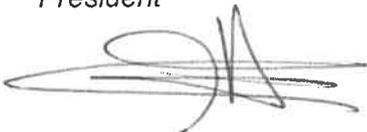
Monsieur le Président remercie l'ensemble des services ainsi que les élus pour le travail réalisé dans le cadre de la préparation du budget.

Monsieur le Président fait part de l'agenda aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21 heures 30.

Jacques CHABOT
Président



Elsa BOIBELET AVRIL
Secrétaire de séance

